



BELGIAN ASAF KARTING SERIES 2017

Karting vitesse comptant :

- pour le Championnat de la Fédération Wallonie – Bruxelles.
- pour le Championnat provincial de Namur.
- pour le Championnat provincial du Hainaut

Lieu : Piste Internationale du Karting des Fagnes à Mariembourg
Longueur : 1366 m - largeur : 8 à 10m. - 34 pilotes maximum

Date : 2 avril 2017

Type d'épreuve : Vitesse à statut OPEN qui comprend toutes les catégories et challenges reconnus par l'ASAF .

Club organisateur: KC Mariembourg

Informations concernant l'épreuve :

KC Mariembourg

Rue du Karting, 13 5660 Mariembourg

Website : www.iame-belgium.com E-Mail : olivier@kcmariembourg.be

Comité organisateur :

Directeur de course : Patrice GUILMOT (Lic. Lx 759)

Directeur de course adjoint 1 : Jean-Louis CAMUS (Lic. FFSA 62561)

Relation Concurrents 1 : Alain BOUMAL (Lic. ASAF LG 408)

Georges OLIJNYK (Lic. ASAF LG 417)

Président du Collège des Commissaires Sportif : André COLLETTE (Lic. ASAF NA 851)

Commissaire Sportif 1 : John REICH (Lic. ASAF BT 184)

Commissaire Sportif 2 : Luc BAETEN (Lic. ASAF NA 850)

Stagiaire : Monique ANCIAUX (Lic. ASAF NA 852)

Juge de Faits 1 : Thierry VANDENABEELE (Lic. ASAF Lx761)

Juge de Faits 2 : Michel GERARDY (Lic. ASAF LG 607)

Juge de Faits 3 : DUFLOU

Responsable Scrutineers :

Scrutineers 1 : Jean-Pierre AVENEL (Lic. FFSA 80283) IAME

Scrutineers 2 : Daels Didier (Lic ASAF NA 944)

Scrutineers 3 : Demolders D (Lic ASAF NA 968)

Scrutineers 4 : Kock A (Lic ASAF NA 834)

Scrutineers 5 : Daubersy Ghislain (Lic ASAF NA 869)

Prégrille : Denis LECLERCQ

Responsable Sécurité : Mike FRANC (Lic. ASAF NA 943)

Administratif : Pascale DERYCKE (Lic. ASAF NA 955)

Accueil pilotes : Joyce MC KENZIE

Chronométrage 1 : Annie CAGNON (Lic. FFSA 103550) & Michel CAGNON (Lic. FFSA 57582)

Responsable intendance : Bernard DETIMMERMAN



Assurance : Axa Industry

MODALITES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement :

Catégorie mini :

- par course **120 € / pilote**
- par course - engagement tardif (droit majoré)* **150 € / pilote**
- à l'année **550 € / pilote**

N.B. : Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de l'ASBL KC Mariembourg qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de la course, le club organisateur concerné ristournera un montant de **110 €** par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

Autres catégories ou challenges :

- par course **155 € / pilote**
- par course - engagement tardif (droit majoré) * **185 € / pilote**
- à l'année **700 € / pilote**

N.B. : Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de l'ASBL KC Mariembourg qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de courses, le club organisateur concerné ristournera un montant de **140 €** par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

***Engagements à droits majorés :**

Du lundi au mercredi minuit précédant l'épreuve Après ce jour, plus aucun engagement ne sera accepté

Aucun remboursement pour les engagements à l'année ne sera accepté.

Pour les engagements par course uniquement : sur présentation d'un document justificatif (ex : certificat médical, problème familial,.....), 70% du montant de l'inscription sera remboursé si la demande a été introduite endéans 3 jours suivant la course et toujours suivant l'appréciation de l'organisateur.

N.B. : Quel que soit le type de la licence qui sera utilisée (licence annuelle ou licence journalière), les droits majorés sont applicables à toutes les catégories

Lors du contrôle administratif, il sera perçu **une caution propreté de 20,00 € par pilote à payer en liquide (Merci de faire l'appoint !)**,

Moyen de paiement :

Uniquement par virement sur le compte :

IBAN : BE26 0016 4969 1629

BIC/SWIFT : GEBABEBB

Au nom du Kart Club Mariembourg.

En cas de litige, seuls les extraits de compte de l'organisateur feront foi.



RÈGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve se déroulera strictement suivant les prescriptions sportives de l'ASAF 2017

1) Conditions de participation

Les pilotes doivent être en possession d'une licence provinciale (ASAF ou VAS) validée pour 2017. Il est aussi possible d'acheter une licence d'un jour au prix de 50,00 €. Les pilotes doivent se présenter au secrétariat avec **le FORMULAIRE médical spécifique ASAF** exclusivement attestant leur capacité à prendre part à la manifestation et dûment complété par un médecin. De plus, pour les mineurs d'âge (Moins de 18 ans), ceux-ci devront présenter obligatoirement **une autorisation parentale légalisée par la commune du pilote.**

L'épreuve sera également accessible aux licenciés Nationaux ou Internationaux du RACB, à condition qu'ils possèdent également une licence annuelle VAS/ASAF d'un niveau suffisant ou qu'ils acquièrent sur place une licence journalière (Un Jour) valable pour ce seul meeting et ce, sur simple présentation de leur licence Nationale ou Internationale RACB 2017 (sans autres formalités).

Les pilotes étrangers détenteurs d'une licence nationale ou internationale avec impérativement l'autorisation de leur ASN respective pourront participer (épreuve OPEN).

AUCUN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA DELIVRÉ PAR LE MÉDECIN DE L'ORGANISATION.

Contre remise de la licence 2017 ou des documents licence « 1Jour » lors de l'inscription, les pilotes devront louer au prix de 25 euros (sauf si détenteur de son propre émetteur) un transpondeur à placer sur leur kart. Ce transpondeur sera soit repris par nos services ou sera obligatoirement remis au secrétariat de l'épreuve à la fin de celle-ci ou dès l'abandon d'un pilote. En cas de perte, de destruction ou tout autre fait rendant impossible la remise de ce transpondeur en bon état, la somme de remplacement (250,00 €) de celui-ci sera réclamée au pilote.

Le tour de cou est obligatoire pour tous les pilotes des challenges MINI et CADET et souhaitée pour les autres catégories ou challenges

2) Déroulement de l'épreuve

La compétition se déroulera en 2 courses de 10 minutes + 1 tour pour les challenges MINI et Cadet et de 15 minutes plus 1 tour pour toutes les autres catégories

Les essais non qualificatifs et qualificatifs se dérouleront sur 8 minutes pour toutes les catégories sauf décisions contraires, en accord avec le directeur de course, les organisateurs et les commissaires sportifs.

3) Engagements

Le bulletin d'engagement sera correctement et lisiblement rempli puis renvoyé au KC Mariembourg, Rue du Karting 13, à 5660 Mariembourg, accompagné obligatoirement du montant



des droits d'inscription par virement bancaire sur le compte : IBAN : BE26 0016 4969 1629 / BIC-SWIFT : GEBABEBB

AVEC SVP en information : Nom du pilote, catégorie, numéro de course et date de l'épreuve

Dans le cas d'un engagement après la date limite d'engagement droit simple (Du lundi au mercredi précédant l'épreuve), le droit d'engagement sera majoré (Cf. Règlement ASAF- Art 10).

Sauf dérogation de la Direction de course et des Commissaires Sportifs (Voir art 4 du Règlement karting ASAF 2017), 34 pilotes maximum (20 pilotes pour Lommerange) sont autorisés en piste pour les essais libres et chronométrés. Dans ce cas, pour chaque catégorie ou challenge, les inscriptions seront arrêtées au 34^{ème} pilote (et au 20ème à Lommerange), suivant l'ordre chronologique de celles-ci (date de la poste ou date de réception du courriel par l'organisateur, faisant foi).

4) Parc pilote

Afin de garantir la propreté du parc pilotes, une caution de 20 € sera demandée (Le compte exact sera demandé). Après contrôle et **remise des 2 bracelets pilote et mécanicien** à la fin de l'épreuve, cette caution sera remboursée au secrétariat uniquement, **AVANT LA REMISE DES PRIX. Le secrétariat fermera 15 minutes avant la remise des prix.**

Il est interdit de mécaniquer ou de ravitailler sur les bandes asphaltées et dans le parc fermé. Il est également interdit de rouler en kart ainsi qu'avec tout autre engin motorisé (voir règlement karting 2017) sur les bandes asphaltées dans le parc des pilotes.

Chaque infraction sera sanctionnée d'une amende de 250 €.

5) Particularités Administratives :

Pour rappel, le pilote et/ou représentant légal sont tenus de vérifier tous les documents affichés par l'organisateur, en cas de contestation, réclamation ou autres demandes, seul le Relation Concurrents sera leur interlocuteur de premier ordre et la procédure suivie sera conforme à la réglementation Asaf 2017 en vigueur. Le pilote est responsable de ses accompagnants, sur le plan sportif et de civisme pendant toute la durée des meetings. Chaque pilote recevra lors de son passage au secrétariat deux (2) titres d'accès (lui et un mécanicien). Ils ne peuvent être cédés à une tierce personne. Photographes et journalistes sont invités à se présenter au secrétariat, ils recevront contre signature d'un abandon de recours et avis de l'organisateur un titre d'accès pour cette seule manifestation. Tout commerce est interdit dans l'enceinte du circuit sans accord préalable de l'organisateur (Voir Article 2.24 des Prescriptions Générales de la C.I.K.-FIA)

6) Incidents

Un incident signifie un fait ou une série de faits impliquant un ou plusieurs pilotes (ou toute action d'un pilote, rapportée aux Commissaires Sportifs par le Directeur de Course ou les Juges de Faits, ou notées par le Collège des Commissaires Sportifs et rapportée au Directeur de Course pour enquête), qui a ou ont :



- Provoqué un arrêt d'une course/session ;
- Violé le présent règlement, les Prescriptions Sportives Générales de l'ASAF ou le Règlement Particulier "Karting", y figurant ;
- Pris un départ anticipé ;
- Violé la signalisation par drapeau ;
- Fait prendre un faux départ à un ou plusieurs karts ;
- Causé un accident ;
- Fait quitter la piste à un pilote ;
- Illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime d'un pilote ;
- Illégitimement gêné un autre pilote au cours d'une manœuvre de dépassement.

Le ou les pilote(s) concernés par un incident ne peuvent quitter l'enceinte du circuit sans le consentement du Collège des Commissaires Sportifs. Le Directeur de Course peut infliger une pénalité en temps de (5 secondes, au minimum), à tout pilote ayant causé un incident, que ce soit pendant la séance qualificative ou pendant les courses. D'autres sanctions pourront être appliquées par la direction de course (voir tableau pénalités ASAF 2017).

Toutes les réclamations consécutives à des sanctions encourues, seront examinées par le collège des commissaires sportifs qui prendront les dispositions adéquates dans le respect du RSG et du RP Karting ASAF 2017.

7) Briefing

Tous les pilotes sont obligés de se rendre au briefing et de signer la feuille de présence. Toute absence sera sanctionnée d'une amende de 25 € par pilote (Voir RP Karting ASAF, art. 3.2.1, 9^{ème} tiret).

8) Sécurité

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur à poudre de 6 Kg (Voir règlement karting ASAF 2017). Toute infraction constatée pourra amener à l'exclusion du pilote des paddocks.

9) En cas d'annulation de l'épreuve, seul les droits d'engagement perçus seront remboursés.

Approbation CSAPN le 13/02/2017
Patrick Bodart : Na 910

Approbation ASAF, le 14/02/2017
André Collette : Na 851